



## 500 nouvelles maisons France services d'ici trois ans

Le 25 avril 2019, lors de sa conférence de presse, le président de la République Emmanuel Macron a affirmé sa volonté de parvenir à « un nouveau pacte territorial pour réconcilier la métropole, la ville moyenne et le rural ». Des mesures concrètes ont accompagné ces annonces, dont l'installation d'une maison France services par canton afin de remettre les services publics au plus près des Français.

L'État va s'appuyer sur les 1 340 maisons de services au public (MSAP) existantes qui proposent, en un lieu unique, l'accès à un ensemble de services du quotidien. Le niveau de qualité de services de ces maisons sera homogénéisé et renforcé avec un panier commun de partenaires. Les préfets de région ou de département ont jusqu'au 15 septembre 2019 pour fournir la liste des MSAP de leur territoire « qui pourraient présenter les garanties de qualité et d'accueil pour être labellisées Maisons France services au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ». Les 500 maisons supplémentaires annoncées seront créées d'ici trois ans, de façon à mailler tout le territoire. 250 d'entre elles seront portées par le Groupe La Poste. Enfin, le réseau des 130 structures mobiles ou itinérantes existantes pour aller à la rencontre des habitants les plus isolés sera également renforcé. Un socle minimal de services communs pour toutes les maisons France services sera proposé. Ce bouquet de services comprend neuf partenaires : la Caisse d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste et les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances publiques. Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, comme la SNCF ou GRDF.

Pour être labellisées, les maisons France services devront aussi avoir au moins deux personnes dédiées à l'accueil du public et

être ouvertes cinq jours par semaine. Afin de renforcer la qualité de l'accueil et de la prise en charge, les agents seront formés par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) à une plus grande polyvalence et devront assurer une garantie de réponses aux usagers. Sur l'obligation de deux agents à l'accueil, la question d'un financement supplémentaire par les collectivités locales (commune ou intercommunalité) se pose. En effet, le gouvernement a prévu de forfaitiser le financement de chaque structure à hauteur de 30 000 euros par an. Or, cette somme ne paraît pas suffisante pour financer deux postes et le fonctionnement de la maison. Ces maisons France services joueront éga-

lement un rôle dans la médiation numérique. En effet, 13 millions de personnes n'utilisent pas Internet ou ont de sérieuses difficultés à utiliser les outils numériques. Ces maisons pourront donc accompagner dans leurs démarches admi-

nistratives les personnes éloignées d'Internet et proposer des formations au numérique.

En ce qui concerne la localisation de ces maisons, plusieurs sont situées sur un même canton. En effet, les 1 340 maisons existantes couvrent 846 des 2 101 cantons. La ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, s'est engagée à ne fermer aucune des structures existantes. L'objectif est une maison France services minimum par canton.

« Proposer, en un lieu unique, l'accès à un ensemble de services du quotidien. »

« De nombreuses caractéristiques communes n'ont pas forcément les mêmes effets et ce serait une grave erreur de dissoudre la politique de la montagne dans celle de la ruralité. »

public, l'accès aux services de l'État, l'accessibilité et la mobilité en montagne, la prise en compte des surcoûts liés aux conditions géophysiques et climatiques, etc.

Tout cela démontre « la nécessité d'appréhender de façon différenciée la ruralité et la montagne en application de la loi », a-t-il conclu avec force.

### UNE MISSION COMPOSÉE DE CINQ ÉLUS

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a installé, le 29 mars dernier, une mission chargée de présenter des propositions au gouvernement pour le développement des territoires ruraux. Patrice Joly en est membre ainsi que Daniel Labaronne, député d'Indre-et-Loire, Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (Cantal) et ancien président de l'ANEM, ainsi que Cécile Gallien, maire de Vorey (Haute-Loire). Prévu à l'origine début juin, leurs conclusions ont été reportées.

la ruralité. On l'a toujours abordée de manière complémentaire quand on a parlé des métropoles ou des espaces à forte densité de population. On se dit alors : il faudrait peut-être que l'on évoque quand même aussi la ruralité. Or, ce serait bien qu'on ne la traite plus de manière accessoire ou secondaire. D'où l'idée de constituer un Parlement rural français qui serait un point de rencontres, avec des débats et des échanges au terme desquels certains sujets seraient apportés dans le débat public.